

Compte rendu du conseil municipal

Du Mardi 7 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le SEPT AVRIL à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'EGUILLE, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de l'Eguille sur Seudre, sous la présidence de Monsieur Jonathan MALAGNOUX, Maire.

Présents : Mes C. BAILLARGEAU, V. CLOPEAU, L. MOUFFLET, A. QUILLET, Ms R. BUREAU, D. GUILLAUD, C. LEFEVRE, A. LEVEILLE, J. MALAGNOUX, A MARC,

Absents-excuses avec pouvoir : D. BELTON (pouvoir donné à V. CLOPEAU)
C. GRASSIOT (pouvoir donné à C. BAILLARGEAU), P. MANCEAU (pouvoir donné à R. BUREAU),
A. RAVOUNA (pouvoir donné à A. RAVOUNA), R.SOULIVET (pouvoir donné à J. MALAGNOUX)

Secrétaire de séance : Vanessa CLOPEAU

Présents : 10 Votants : 15

Date de la convocation : 31/03/2021 - affichée le 31/03/2021

Monsieur le maire ouvre la séance et fait procéder à la signature du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021,

ORDRE DU JOUR

➤ Réhabilitation du logement communal de l'école : Validation des devis retenus par la Commission « Infrastructure- Travaux- Voirie » du 25/03/2021 N° 20210401

Vu le budget 2021 voté le 1^{er} mars 2021,

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du logement communal de l'école. Pour faire suite à la commission « travaux - infrastructure » réunie le 25 mars 2021, les différents devis ont été étudiés pour des travaux de réhabilitation de l'appartement situé dessus de l'école.

Monsieur le Maire donne lecture des devis retenus par la commission par corps de métiers.

Soit un **total de travaux de : 25 241.73 € H.T.**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière au Conseil Départemental, dans le cadre du « fonds d'aide à l'habitat locatif à loyer libre en milieu rural », pour l'amélioration du logement, à hauteur de 20% du montant H.T..

Plan de financement du projet :

Dépenses : 30 697.73 € H.T. (suivant décompte ci-dessus)

Soit 35 746.08 € T.T.C.

Recettes :

- Conseil Départemental 20 % (25 241.73 €)	5 048.35 €
- Emprunt	30 697.73 €

Après délibération, le conseil municipal :

↳ **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des devis présentés, ainsi que tous documents s'y rapportant.

↳ **AUTORISE** le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

↳ **DELEGUE** le maire pour démarcher auprès des banques un emprunt en vue de financer cet investissement.

Résultat du Vote : - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

➤ Création d'une aire de jeux : Validation des devis retenus par la Commission « Education -Social » du 29/03/2021 N° 20210402

Vu le vote du budget 2021 en date du 1^{er} mars 2021,

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une aire de jeux face à l'école. Pour faire suite à la commission « Education Sociale » réunie le 29 mars 2021, les différents devis ont été étudiés pour l'aménagement de l'aire de jeux situé chemin des 4 allées, au cœur du bourg, près de l'école et de la mairie, dans un lieu en partie clôturé.

Monsieur le Maire donne lecture des devis retenus par la commission :

Soit un total H.T. de 25 251.23 €

Montant total T.T.C. = 30 301.48 €

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière au Conseil Départemental, dans le cadre du « fonds Revitalisation », pour l'aménagement des espaces paysagers et de loisirs, à hauteur de 40 % du montant H.T..

Plan de financement du projet :

Dépenses : 25 251.23 € H.T. (suivant décompte ci-dessus)

Soit 30 301.48 € T.T.C.

Recettes :

- Conseil Départemental subvention 40 %	10 100. 49 €
- Autofinancement	20 200. 99 €

En conséquence, après délibération, le conseil municipal :

↳ **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des devis présentés, ainsi que tous documents s'y rapportant.

↳ **AUTORISE** le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Résultat du Vote : - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

➤ Création de marchés communaux N° 20210403

La commune de L'EGUILLE souhaite organiser un marché nocturne, sur la période estivale : juillet et août, pour participation à l'animation du port. Il aura lieu les dimanches soir sur la rive gauche du port, de 18h à 23 h..

Après délibération, le conseil municipal :

☞ Accepte la création d'un marché nocturne

☞ Charge la commission « Port - Commerces » avec l'aide de la commission « Animations » de la rédaction du règlement du marché nocturne.

Résultat du Vote : - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

➤ Instauration d'un droit de place au marché hebdomadaire de la commune N° 20210404

Pour faire suite à la création d'un marché nocturne sur la commune de l'Eguille, monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer les droits de place.

Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place. Les droits de place sont dus par la personne qui occupe le domaine public.

Monsieur le maire propose les tarifs suivants :

- Marché nocturne : 3.00 €/ ml

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

☞ Décide de retenir les tarifs proposés ci-dessus. Les tarifs seront appliqués dès les premiers marchés.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Vote des horaires de piétonisation du port N° 20210405

Après avoir consulté les usagers et commerçants de l'Eguille et en tenant compte de leurs suggestions, le conseil municipal propose les horaires suivants pour la fermeture du port à la circulation, sauf pour les usagers du port :

Rive gauche : fermeture de 12 h à 18 h et de 19 h à 23 h

tous les jours en juillet et août, sauf le dimanche

Et le dimanche : fermeture de 12h à 23h en raison du marché nocturne

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide :

- De retenir les horaires suivants pour la fermeture du port à la circulation.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : vote d'une enveloppe de dépense de 1500 € pour l'achat d'équipements aux gîtes, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le maire remercie le conseil municipal et lève la séance à 20h 35.